



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, HESRY Michel, RIGOLLÉ Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, POILVERT Cédric, conseillers délégués, POILBOUT Marie, BAZIN Pascal, FAISNEL Valérie, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, LE CORRE Céline, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent.

Absents excusés : GORÉ-CHAPEL Isabelle, COMMUNIER Aurélien

Procurations

Mme GORÉ-CHAPEL Isabelle absente, donne procuration à ROBIN Eric

M. COMMUNIER Aurélien, absent donne procuration à COLLETTE Abel

Nombre de conseillers municipaux en exercice	23
Nombre de conseillers municipaux présents	21
Nombres de conseillers municipaux votants	23

Configuration de début de séance :

Modifications en cours de séance : néant

Formalités réglementaires

- **Procès-verbaux des conseils municipaux de 27 février 2023 et 1^{er} mars 2023**: approuvés , avec deux remarques de M. DAUNAY et Mme Chasles :
 - la décision du conseil du 27 février a mal été retranscrite dans la presse locale
 - le Compte rendu de la commission « attractivité économique et touristique » figurant au Procès-verbal de la séance du conseil du 1^{er} mars comporte des formulations peu explicites
- Désignation du **secrétaire de séance** : Delphine RIGOLLE
- **Appel** et vérification du **quorum** : quorum atteint
- **Modification de points d'ordre du jour** :
Sur proposition du Maire, le conseil modifie l'ordre du jour de la séance comme suit :
 - **ajout** de la question N° 13 « ALSH intercommunal : Demande subvention au Département »
 - **ajout** de la question N°16 « Indemnités de régie »
 - **ajout** de la question N° 19 « Hameaux de la Héronnière et de la Ville Hubeau : réseau de fibre optique »

M. ROBIN adresse une pensée à M. Patrick SALLIOT dont le père est décédé le 15 mars dernier et lui présente ainsi qu'à sa famille les condoléances des membres du conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric ROBIN

1. Véhicule utilitaire pour le Service Technique

Suite au vol d'un véhicule utilitaire aux ateliers municipaux, M Robin propose de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.

Deux devis ont été reçus :

- devis ALTACAMA : 55 655.76 € TTC (24000km, garanti 6 mois)
- Garage GUYOT : 57 600 € TTC (neuf, garantie 2 ans)

Le conseil municipal retient l'offre du garage GUYOT pour l'achat d'un véhicule utilitaire au prix de 57 600 € et autorise le maire à faire généralement le nécessaire pour l'acquisition du véhicule, étant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2023.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

Travaux au Pôle culinaire : informations

Pour faire suite au conseil municipal du 1^{er} mars dernier, M Robin présente les devis reçus à ce jour pour la remise en état de la ventilation et du vide-sanitaire sont les suivants :

- SBR : ventilation cuisine : 11 429.83 € HT (au lieu de 10 345.67 € HT)
- CFA : réseaux EU/EV et EG (eaux usées, vannes et grises) dans le vide sanitaire : 23 316.61 € HT (au lieu de ROUSSEAU : 31 809.50 € HT)
- Soit un total de 34 746. 44 € HT (au lieu de 42 155.17 € HT)

Le conseil municipal valide le montant des prestations actualisées exposées ci-dessus et entérine les termes de sa délibération N° DCM-2023-016 du 1^{er} mars 2023.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

2. Gestion Carte d'identité Passeports

M. ROBIN annonce la mise en place d'un outil de prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'Identité et Passeports. L'outil va être opérationnel début avril pour les rendez-vous de juin 2023.

Le contrat est passé avec le prestataire RDV360 pour un montant annuel de 1080 € TTC. Une aide de l'Etat d'environ 500 € est attendue.

3. Acquisition maison Place de la madeleine

M. ROBIN expose que la commune projette d'acquérir depuis 2019 un immeuble situé 6 Place de la Madeleine à MERDRIGNAC, cadastré section AB N° 217, appartenant aux consorts Cracknell-Eldridge, ressortissants britanniques. Il est fait notamment référence à la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2019 dénommée « Maison place de la Madeleine », actant l'acquisition qui est restée vaine. Les deux propriétaires ont donné leur accord pour la vente de leur bien, par un acte rédigé en anglais qu'il est nécessaire de faire traduire par un traducteur assermenté. Mme LE MOULEC a réalisé les différentes traductions des procurations, prises en charge par la commune.

Maitre BRUN, est en charge de la vente et accomplit actuellement les formalités nécessaires à savoir : le renouvellement de l'état hypothécaire qui est périmé, le renouvellement de l'accord des services des impôts pour lever les inscriptions existantes sur le bien, sans le paiement total de la créance,

Compte tenu du changement de mandature, le conseil municipal est appelé à réitérer sa décision du 27 mars 2019. Ainsi, le conseil municipal acte le principe d'acquisition de l'immeuble ci-dessus désigné au prix de 5 000 €, et autorise M. ROBIN, Maire, à signer l'acte à intervenir et faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

FINANCES

Rapporteur : Pascal LE GALL

4. Compte de Gestion et Compte Administratif 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2022 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion concernant les budgets annexes de la chevalerie, de la Héronnière et de la Ville Hubeau ainsi que le budget général sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2022 est présenté à l'Assemblée par Mme Guénaëlle AUTAIN, responsable du service communal des finances. Les vues d'ensemble pour chaque budgets, annexes et principal peuvent se résumer aux tableaux suivants :

<i>Budget général</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	3 674 928.48 €	3 366 153.29 €	7 041 081.77 €
DEPENSES	2 772 217.66 €	2 740 331.22 €	5 512 548.88 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	902 710.82 €	625 822.07 €	1 528 532.89 €
REPORT EX ANTERIEUR		500 714.43 €	500 714.43 €
RESULTAT CUMULE	902 710.82 €	1 126 536.50 €	2 029 247.32 €

<i>Budget annexe</i> <i>Lotissement de la</i> <i>Chevalerie</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	58 599.56 €	48 429.93 €	107 029.49 €
DEPENSES	48 430.13 €	13 415.56 €	61 845.69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 169.43 €	35 014.37 €	45 183.80 €
REPORT EX ANTERIEUR	55 360.20 €	-48 429.93 €	6 930.27 €
RESULTAT CUMULE	65 529.63 €	-13 415.56 €	52 114.07 €

<i>Budget annexe</i> <i>Hameau de La Héronniere</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	19 000.00 €	0.00€	19 000.00€
DEPENSES	19 000.00 €	19 000.00 €	38 000 .00€
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00 €	- 19 000.00€	- 19 000.00€
REPORT EX ANTERIEUR		0.00 €	0.00€
RESULTAT CUMULE	0.00 €	- 19 000.00 €	- 19 000.00 €

<i>Budget annexe</i> <i>Hameau de La ville Hubeau</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	12 900.00 €	0.00€	12 900.00 €
DEPENSES	12 900.00 €	12 900.00 €	25 800.00€
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00 €	- 12 900.00€	- 12 900.00€
REPORT EX ANTERIEUR		0.00 €	0.00 €
RESULTAT CUMULE		- 12 900.00€	- 12 900.00€

Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2022, étant entendu que M. ROBIN, Maire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Vote : unanimité			
POUR : 21	CONTRE :	Abstention :	NPPPV : 1

5. Affectation des résultats du budget Général

Compte tenu du résultat global de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 902 710.82 € à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune.

Le conseil municipal approuve cette proposition

Vote : unanimité			
POUR 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

6. Fongibilité des crédits

Mr Le Gall présente la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi). Il est proposé de valider cette proposition. Pour la section fonctionnement, il est précisé que le chapitre charges de personnel ne peut pas servir au transfert de crédits.

Ainsi, le conseil municipal :

- approuver le principe de fongibilité ci-dessus exposé,
- fixe le niveau d'autorisation à 7.5% des dépenses réelles de la section.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

7. Fiscalité : vote des taux 2023

Du fait des résultats financiers de la commune, du contexte économique global, des besoins financiers de la commune pour équilibrer le budget 2023, il est proposé à l'Assemblée de reconduire en 2023, les taux 2022, à savoir :

- Taxe d'habitation (pour résidences secondaires) : 21%
- Taxe sur le foncier bâti : 51.14%
- Taxe sur le foncier non bâti : 81.17%

Le conseil municipal approuve cette proposition

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

8. Subvention aux associations communales et aux structures extérieures

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer des subventions aux associations communales et aux structures extérieures. M. LE GALL donne lecture des propositions.

Le conseil municipal approuve le projet d'attribution présenté.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

9. Dotations scolaires

Rapporteur : Eric ROBIN, Delphine RIGOLLÉ

Mme Rigollé propose d'allouer des dotations aux établissements scolaires communaux relevant de l'enseignement privé et public. Elle propose de revaloriser en 2023 les dotations 2022 de 2% et de fixer ainsi les montants de dotation pour le reste de la mandature, c'est-à-dire les années 2023, 2024 et 2025, comme suit :

DOTATIONS SCOLAIRES		2022	2023 (+2%)
Ecoles maternelles et primaires publiques et privées	Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)	25.60 €	26.10 €
	Projet pédagogique (par élève)	10.80 €	11.00 €
	sortie pédagogique (par élève merdrignacien)	10.80 €	11.00 €
	dotation pédagogique (par classe)	112.20 €	114.40 €
	jouets de Noël (par élève merdrignacien)	12.55 €	12.80 €
Collège public et privé	Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)	9.70 €	9.90 €
	stage "plein air" au minimum 1 nuitée (par élève merdrignacien) par jour	6.00 €	6.10 €
	séjours linguistiques (par élève merdrignacien)	62.50 €	63.80 €

Le conseil municipal approuve le projet d'attribution présenté.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

10. Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne

M Robin rappelle que la commune est engagée auprès de l'Ecole Sainte Anne dans le cadre d'un contrat d'association qui prévoit que la commune participe aux frais de fonctionnement de l'Ecole. Cette participation est calculée sur la base du coût de revient d'un élève de l'école publique scolarisé soit en maternelle, soit en élémentaire.

Ainsi, le cout de revient est établi à 2 054.64 € /élève pour un enfant scolarisé en classe maternelle, et à 426.78 € / élève pour un enfant scolarisé en classe élémentaire. Compte tenu des effectifs scolarisés à l'Ecole Ste Anne, la participation de la commune s'établit à :

- 35 enfants en maternelle soit 71 912.40 €
- 47 enfants en élémentaire soit 20 058.66 €

M Robin propose donc une participation totale de 91 971.06 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Faisant suite à la remarque de Mme LE CORRE sur le mode calcul, M. ROBIN précise que celui-ci a en effet évolué pour des raisons règlementaires. Il est obligatoire de dissocier le cout de revient pour les élèves relevant des classes maternelles et élémentaires. La différence de cout s'explique par le personnel encadrant nécessaire auprès des plus jeunes élèves.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

11. Subvention au CCAS

M Robin propose d'attribuer une subvention de 180 000€ au CCAS. Cette subvention sert à financer la différence entre l'achat des repas scolaires au GIP et la revente aux familles, mais aussi l'office au restaurant scolaire, le financement de l'agent administratif d'accueil au CCAS.

M. ROBIN précise qu'il a proposé au GIP une augmentation de 15 centimes du repas mais la proposition n'a pas été validée par le conseil d'administration, ce qui a pour conséquence d'impacter la population en général et non exclusivement les familles. L'augmentation du cout de l'énergie et des denrées alimentaires impacte fortement le budget. Malgré tout, Il précise que les effectifs fréquentant le restaurant sont en hausse.

Le conseil municipal approuve cette proposition d'attribution de subvention

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

12. ALSH intercommunal : Demande subvention au Département

Rapporteur : Eric ROBIN

M Robin propose à l'assemblée de solliciter une subvention d'un montant de 100 000 € auprès du Département au titre du contrat de territoire pour financer la part communale incombant à la commune d'un montant de 195 368.08 €. Ainsi la commune réduira son reste à charge dans l'équipement de 100 000 €, le fixant ainsi à 95 368 €.

Les démarches nécessaires vont être faite pour finaliser cette demande d'aide financière. M. ROBIN informe l'Assemblée au moment de ce conseil que la commune de Laurenan ne semble pas revenir sur sa décision de défection dans ce projet intercommunal au moins sur la partie investissement. Le reste à charge de Laurenan, de 56 000 €, fera l'objet d'une discussion au sein de la prochaine réunion de l'Entente pour envisager les scénarios possibles sur la prise en charge financière de cette somme et également la possibilité d'une tarification différenciée pour l'usager de Laurenan même si cette dernière mesure ne vise pas à pénaliser les familles mais plutôt faire entendre raison aux élus. Pour l'instant toutes les hypothèses restent envisageables y compris une procédure de mandatement d'office.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

13. Budget Primitif 2023

Mme Autain présente le budget travaillé en commission des finances le 20 mars 2023. Après présentation du budget général et des budgets annexes (cf synthèse ci-dessous), M. DAUNAY demande des explications sur le niveau d'emprunt inscrit à 400 000 €.

M. ROBIN précise qu'il s'agit d'un affichage d'équilibre du budget et que cet emprunt ne sera pas réalisé, arquant que les budgets lotissements sont financés par des avances du budget général, avances qui seront remboursées au fur à mesure de la vente des lots. Il précise également que des subventions sont attendues pour les opérations d'aménagement de rues, mais non inscrites au budget car non notifiées.

M. DAUNAY intervient à plusieurs reprises pour démontrer tout l'intérêt pour la commune d'investir dans des panneaux photovoltaïques qui sont synonymes de rentabilité pour la commune et d'actions vertueuses pour la production d'énergie. Il invite à agir rapidement.

M. ROBIN précise que des études préalables sont en cours pour voir la faisabilité de tels équipements sur certains bâtiments communaux. Lorsque ces études seront finies, une décision devra être prise par le conseil. M le maire rappelle quand même que cela sera très difficile de réaliser tous les projets prévus en début de mandat si on en rajoute d'autres, même si la question de la production d' Energie renouvelable devient un sujet de plus en plus important pour les collectivités.

M. ROBIN apporte ensuite des remarques générales sur la proposition budgétaire : Globalement le budget général reste à un niveau stable à hauteur de 7.7 M€, avec en plus 3 budgets annexes liés aux zones d'habitat pour 900000€.

Les charges de fonctionnement augmentent sous l'effet de la conjoncture économique mais restent maîtrisées pour autant. L'impact de l'augmentation du cout de l'énergie est important (x2.5 pour l'électricité), ainsi que le niveau de la subvention octroyée au CCAS pour le restaurant scolaire. Les charges de personnel augmentent également mais restent contenues et dans la norme des villes de même strate. La vigilance reste de mise sur tous ces postes .

Le budget se caractérise par de grosses opérations d'investissement : les aménagements de rues, le chemin multimodal de la Ville Hubeau, l'aménagement du cœur de ville, les effacements de réseaux, les deux nouvelles zones d'habitat etc..

Malgré une CAF (530000€) moindre par rapport à l'année dernière, la plupart des demandes budgétaires des commissions sont honorées.

Il souligne le fort dynamisme de la commune dotée d'équipements structurants importants pour une strate démographique d'un peu plus de 3000 habitants et met en avant la présence communautaire au travers de la rénovation de la station d'épuration (1.5 million d'euros de travaux), une ludothèque permanente qui va compléter la politique jeunesse du bassin de vie avec en concomitance la création d' une maison de la jeunesse (projet communal),des services aux familles omniprésents, une résidence habitat jeune travailleurs en cours d'

étude, un accompagnement de la commune sur le projet de la résidence autonomie porté par l'association du Bourgneuf, les études sur la rénovation de la piscine, la création d'une zone d'activités « Racine 3 » etc ..

La commune a beaucoup d'ambitions pour son développement mais à mi-mandat, M. ROBIN souhaite que le conseil reste vigilant sur l'endettement de la commune et veut laisser une situation saine en fin de mandature pour la prochaine équipe municipale

. La dette est de 948€ net /habitant et 5 années seraient nécessaires pour l'éteindre totalement. Il rappelle que l'étude de prospective financière avec le cabinet EFG est toujours en cours et que le sujet de la dette est au cœur de cet audit. Le sujet sera abordé dans les semaines à venir dans le cadre de cette étude.

Avant de conclure, il rappelle la nécessité de travailler au maximum les études en amont pour pouvoir bénéficier d'éventuelles subventions ou appels à projets, car généralement les délais pour poser les dossiers sont très courts et il faut être très réactif.

M. ROBIN remercie M Pascal Legall, Mme AUTAIN et les agents communaux qui ont travaillé sur ce projet de budgets. Il salue l'engagement et l'assiduité des élus au sein des commissions communales.

Après discussion le projet de BP 2023 est soumis au vote.

Le projet de budget 2023 s'établit comme suit :

<i>Budget général</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	3 855 049.63 €	3 909 805. 97 €	7 764 855.60 €
DEPENSES	3 855 049.63 €	3 909 805. 97 €	7 764 855.60 €

Vote : unanimité (budget Général)

POUR : 18

CONTRE :

Abstention : 5

NPPPV :

<i>Budget annexe</i> <i>Lotissement de la Chevalerie</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	78 947.19 €	26 831.12 €	105 778.31 €
DEPENSES	78 947.19 €	26 831.12 €	105 778.31 €

<i>Budget annexe</i> <i>Hameau de La Héronniere</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	469 302.00 €	488 300.00 €	957 602.00€
DEPENSES	469 302.00 €	488 300.00 €	957 602.00€

<i>Budget annexe</i> <i>Hameau de La ville Hubeau</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	253 102.00 €	266 000.00 €	519 102.00 €
DEPENSES	253 102.00 €	266 000.00 €	519 102.00 €

Vote : unanimité (budgets annexes)

POUR : 23

CONTRE :

Abstention :

NPPPV :

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Pascal LE GALL

14. Accueil d'une stagiaire en formation Métiers Administratifs Territoriaux

Pour information, La commune est sollicitée pour accueillir une stagiaire en formation Métiers Administratifs Territoriaux au CDG22. La taille de la commune et son organisation sont pertinentes pour accueillir un(e) stagiaire de cette formation.

Mme Elodie MURGALE a posé sa candidature et elle sera accueillie au sein des services administratifs de la mairie pour 33 jours de stage entre le 11 avril et 21 juin 2023 (répartis en 3 sessions de deux semaines)

Le stage portera sur l'approche globale de l'environnement et du fonctionnement des collectivités locales, finances, préparation budgétaire et comptabilité, marchés publics, accueil, administration générale, état civil, législation funéraire, élections, urbanisme, droit des sols, statut et gestion du personnel territorial, paie.

15. Indemnités de régie

Rectification délibération N° DCM-2023-004.

Suite à la précision reçue de la DGFIP (Direction des finances Publiques) il s'avère que l'indemnité de régie annuelle de 110€/an versée aux agents ne peut être versée sous forme de CIA (Complément Indemnitaire Annuel) mais sur l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), dont le versement intervient mensuellement, ceci depuis la mise en place du nouveau régime indemnitaire (le RIFSEEP- régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Conseil municipal rectifie la délibération N° DCM-2023-004 du 25 janvier 2023 relative aux indemnités de régie en précisant que l'indemnité de régie sera versée à compter du 1^{er} janvier 2023 sous forme d'IFSE.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

URBANISME

16. Gestion cimetière : convention relative aux plaques commémoratives

Rapporteur : Hubert CHEVALIER

M. Hubert CHEVALIER rappelle à l'Assemblée qu'elle a délibéré en janvier et février dernier sur les tarifs du service d'inhumation, dont les tarifs des plaques commémoratives à apposer sur le mur du souvenir et sur la colombarium. Afin d'assurer l'uniformité des plaques, cette prestation est proposée par la commune aux familles des défunts qui en font la demande. Afin d'assurer la bonne gestion de cette prestation qui implique les services municipaux (Police municipale, finances, accueil, ...) et pour formaliser les demandes, il est proposé une convention entre les demandeurs et la commune qui définit les modalités pratiques et financières qui incombent à chaque partie. M. Chevalier présente la convention

Le conseil municipal approuve la convention présentée et à autoriser le maire ou un adjoint, par délégation, à signer le document à intervenir.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

17. Eau pluviale : avenant SAUR

Rapporteur : Eric ROBIN

M. ROBIN expose qu'actuellement le contrat d'assistance technique à la gestion des Déclaration de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) conclu entre la commune et la SAUR est basé sur 70 DT/DICT par an pour un montant annuel de 525 € HT. Au-delà, un tarif de 9 € H.T par DICT supplémentaire est appliqué.

En 2022, il y a eu 375 DICT et la commune a dû acquitter la somme de 3 802.69 € HT.

La SAUR propose un avenant au contrat d'assistance technique à la gestion des DT/DICT et mise à jour du réseau d'eaux pluviales qui aurait pour effet de passer le forfait annuel à 2 250 € HT pour 300 DICT/an.

Le conseil municipal approuve l'avenant présenté et à autorise le maire à signer le document à intervenir et faire généralement le nécessaire à l'application de la présente décision.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

18. Hameaux de la Héronnière et de la Ville Hubeau : réseau de fibre optique

M Robin présente les devis suivants reçus pour les hameaux en ce qui concerne les infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre optique, sachant que les prestations ont été estimées et intégrées au cout d'opération.

- Pour le hameau de la Héronnière : 2 devis :
ALLEZ : 4 580 € HT
SOLUTEL : 6 268 € dont études 1447 € + travaux 4821 €
- Pour le Hameau de la ville Hubeau : 1 devis : ALLEZ : 3 120 € HT

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de réalisation des travaux de mise en place du réseau de fibres dans ces deux zones d'habitat et engage les travaux auprès de la société ALLEZ pour les deux hameaux. M. ROBIN est autorisé à signer les devis et faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision

Les crédits sont inscrits au budget des lotissements

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

ENFANCE ET JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteuse : Delphine RIGOLLÉ

19. Dispositif « petits déjeuners » sur le temps scolaire

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de favoriser le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, Mme Rigollé souligne l'importance de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des

territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

L'équipe pédagogique a fait le choix de distribuer un petit déjeuner le mardi 11 avril 2023. 165 élèves (toutes les classes de l'école) sont concernés. La commune assurera la prestation et percevra 214.50€ (1.30 €/élève). Le supplément du petit déjeuner est pris en charge financièrement par l'OCCE (l'Office Central de la Coopération à l'École).

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le dispositif présenté, acte sa mise en place à l'Ecole Le Petit Prince, valide la convention à intervenir avec l'Education Nationale proposée et autorise le Maire à la signer.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

20. Maison de la Jeunesse de la Peignie

Mme Rigollé rappelle que la commune a engagé des travaux de réhabilitation de la maison de la Peignie en Maison de la Jeunesse. Les travaux projetés visent en partie à améliorer la performance énergétique du bâtiment : isolation des combles, des planchers, isolation intérieure, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du système de chauffage, et d'éclairage, installation d'un système de ventilation performant, ... Ces travaux sont éligibles au programme OREKA (rénovation énergétique) porté par le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) et devraient être achevés pour juin prochain.

Le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du SDE au titre du programme OREKA.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

QUESTIONS DIVERSES

- Sur la demande de M. DAUNAY au sujet du **marché hebdomadaire**, M. ROBIN précise que la commune est sollicitée par de nouveaux exposants qui souhaitent intégrer le marché. La commune est favorable à redynamiser le marché, contribuant à l'attractivité du territoire. Cependant, certains commerçants locaux craignent cependant d'être impactés par des commerces concurrents. M. ROBIN propose de constituer un groupe de travail avec des élus et des commerçants pour examiner les demandes.

- Mme LE CORRE revient sur la dernière commission culture dédiée à la **médiathèque**, séance au cours de laquelle a été abordé le principe de gratuité envers certains publics, notamment les personnes les plus défavorisées. Actuellement la cotisation est de 2 € par adhérent. Avant de prendre position il est convenu d'approfondir le sujet en se préoccupant du gain de temps réel, tout en conservant la gestion du service.

. M robin informe l'assemblée qu'il est rentré en contact avec le syndicat MEGALIS pour que des réunions publiques d'information sur le déploiement et l'installation de la fibre optique pour les particuliers et professionnels soient organisées avant la commercialisation des offres des fournisseurs

Fin de séance : 22h40

AGENDA

- 30 mars 2023 : AG Union des Commerçants
- 31 mars 2023 : AG Don du Sang
- 3 avril 2023 : Remise prix JNCP à Paris
- 3 avril 2023 : 9H30 : Commission Communale des Impôts Directs
- 4 avril 2023 : 15 H 30 : Réunion Résidence Habitat Jeunes
 - 18 H : Bureau LCBC
 - 19 H : Conseil LCBC
- 6 avril 2023 : 10 H : Auditions toute la journée : appel d'offres pour station épuration
 - 10 H : Réunion Résidence Autonomie
 - 10h30 : Commission chemin exploitation (réunion reportée)
 - 10H : Réunion Syndicat d'Eau
- 7 avril Assemblée Générale des Chasseurs
- 11 avril 2023 : 18 H : CA du CCAS
- 13 avril 2023 : 17h30 : Réunion comité PEDT
- 13 avril 2023 : 18 H 45 : Repas personnel communal
- 22 avril 2023 : 9 à 12 H : Permanence PLUi
- 26 avril 2023 : 20 H : conseil municipal
- 2 mai 2023 : 18 H : Bureau LCBC
 - 19 H : Conseil LCBC
- 5 et le 10 mai 2023 : 9 à 12 H : Permanence PLUi
- Samedi 17 juin : accueil des nouveaux arrivants

La séance est levée à 22H 30.

Fait A MERDRIGNAC le 31 mars 2023

*Vu le 2023
M. Eric ROBIN,
Président de séance*

*VU le /2023
Mme Delphine RIGOLLÉ
Secrétaire de séance*